

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 214-169-1910 25-11-1910

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
25 novembre 1910

Numéro JO  
n° 169 du 01/12/1910

Date du numéro  
1 décembre 1910

### TEXTE INTÉGRAL

M. Vigier, adjudant de police, rentrant de congé a été appelé à reprendre les fonctions dont il est titulaire, ainsi que celles d'agent spécial ; A été, en conséquence, rapportée la décision du 12 juillet 1910 appelant M. Rouchaud, sergent fourrier des Troupes coloniales H.-C., à remplir les fonctions d'adjudant de police et celles d'agent spécial pendant l'absence de M. Vigier.